Engagement relatif aux dépenses électorales

Dans les cinq (5) jours ouvrables suivant la réception de sa confirmation de candidature, tout candidat.e doit remettre à la Secrétaire de l'Ordre le présent formulaire dûment complété

Je, soussigné.e _____, ingénieur.e dûment inscrit.e au Tableau de l'Ordre sous le numéro de membre _____ :

☐ M'engage solennellement à ne pas effectuer ou faire effectuer de dépenses électorales pour une somme excédant de 3 000 $

☐ Comprend qu'en vertu de l'article 47.1 alinéa 2 du *Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec*, on entend par dépense électorale :

- *le coût d'un bien ou d'un service utilisé pendant la période électorale par le candidat ou pour son compte pour promouvoir ou défavoriser une candidature, diffuser le programme d'un candidat ou s'y opposer, promouvoir ou désapprouver des mesures préconisées par un candidat ou un acte accompli par ce dernier.*

- *la valeur marchande d'un tel bien ou service reçu à titre gratuit par un candidat dans le cadre de sa campagne.*

Ne sont pas inclus dans les dépenses électorales les frais de déplacement d'un.e candidat.e ou les dépenses assumées par l'Ordre

☐ M'engage, si je suis élu.e, à remettre à la Secrétaire de l'Ordre dans les trois (3) jours ouvrables suivant la proclamation des résultats, une attestation solennelle à l'effet que je n'ai pas excédé la limite de 3 000 $ de dépenses électorales

☐ M'engage à remettre à la Secrétaire de l'Ordre, sur demande de celle-ci et à l'intérieur du délai prescrit, un rapport détaillé des dépenses électorales effectuées dans le cadre de ma campagne, ainsi qu'une copie des factures correspondant à ces dépenses

En foi de quoi, j'ai signé.e à _____, ce _____e jour du mois d'avril 2022.

_____

(Signature)